



SERVICE  
DES  
ASSEMBLÉES

CONSEIL MUNICIPAL  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
---  
SEANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2008  
---

**PRESENTS** : M. Pierre ALBERTINI, Maire.

Mmes Elisabeth BOUDIER (représentée après son départ de la séance), Catherine MORIN-DESAILLY, M.M. Edgar MENGUY, Jean-Marie TISSOT, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Eric CESARI, Mme Laurence de KERGALE, M.M. Jean-Michel GUYARD, Jean MAILLARD, Mme Laure LEFORESTIER, M. Alain LAINNEME, Mme Edith BEAUD-DELECLUSE, M.M. Alain MAZZOLI, Guillaume BESTAUX, Adjoints au Maire.

M.M. Gérard CHABERT, Gérald GRIPON (représenté après son départ de la séance), Mme Marie-José PERPIGNAN, M. Jacques VIEUXMAIRE, Mmes Monique KOWALSKI, Jocelyne MEHAIGNERY, Monique LEBRETON, Anne PAILLARD, M.M. Didier BRARD (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Alain ABDELHADI, Mmes Margaret GRICOURT (représentée après son départ de la séance), Lucie PICHARDIE, Brigitte ENGUERRAND, M. Philippe PIQUET, Mmes Brigitte BRIERE, Sylvie ESKINAZI (représentée jusqu'à son arrivée en séance), Laurence ANFRY, Geneviève FARCIS-NOLLET (représentée après son départ de la séance), M.M. Bruno DEVAUX, Frédéric LEMAIRE, Mmes Françoise COMBES, Françoise SIARD (représentée jusqu'à son arrivée en séance), M. Yvon ROBERT, Mmes Catherine DUPRAY, Caroline LOMBARDI-PASQUIER, M. Didier CHARTIER, Mme Hélène KLEIN, M.M. Guillaume GRIMA, Daniel PEGARD (représenté après son départ de la séance), Guy PESSIOT, Mmes Françoise PELTIER, Annick LAMBARD (représentée jusqu'à son arrivée en séance), M. Blaise GUIAKORA, Conseillers Municipaux.

**REPRESENTES** : M.M. Brahim SADOUNI, Salah BENBIA, Mme Brigitte BLONDEL, Conseillers Municipaux.

**EXCUSEE** : Mme Josette CHEVAL, Adjointe au Maire.

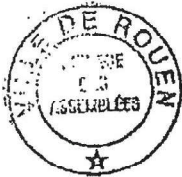
**ABSENTS** : M.M. Cyrille SEGURA, Jean-Pierre LANCRY, Philippe LESCENE, Conseillers Municipaux.

68

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 JANVIER 2008

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

GARANTIE D'EMPRUNT  
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
DE HAUTE-NORMANDIE  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE  
BOULEVARD DE L'EUROPE  
EMPRUNT DE 3.135.000 €



Affiché le :

29 JAN. 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Jean-Michel GUYARD, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2252-1,

- Le projet de convention entre la Ville de ROUEN et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Haute-Normandie,

CONSIDERANT :

- Que le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) de Haute-Normandie a sollicité la garantie de la Ville de ROUEN pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3.135.000 € à souscrire auprès de la banque DEXIA, en vue de la construction d'une résidence sociale de 150 logements pour étudiants, située boulevard de l'Europe à ROUEN,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- décide d'apporter, à hauteur de 100 %, la garantie de la Ville de ROUEN au Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires, de Haute-Normandie, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3.135.000 €, que le C.R.O.U.S. a négocié auprès de la banque DEXIA.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Prêt Locatif Social (P.L.S.) d'un montant de 3.135.000 €

- durée : 30 ans hors phase de mobilisation de 24 mois maximum,
- taux fixe : 3,82 % indexés à 100 % sur le taux du Livret A et calculés sur la base d'un Livret A à 2,75 %,
- périodicité : trimestrielle,
- amortissement du capital : progressif,

2.- autorise la Ville de ROUEN, au cas où, pour quelque motif que ce soit, le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Haute-Normandie ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 100 %, le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque DEXIA adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante, dont la création est prévue ci-dessous et affectée à la garantie, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant,

3.- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 100 %,

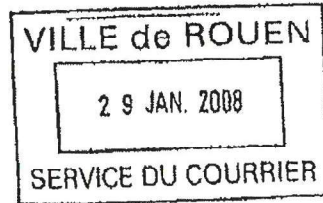
4.- autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre la banque DEXIA et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Haute-Normandie, ainsi qu'à signer la convention afférente.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme  
 p. LE MAIRE DE ROUEN,  
 par délégation,

suivent les signatures,

*KL*



Jean-Michel GUYARD  
 Adjoint au Maire  
 Vu collationné et certifié conforme  
 à l'original qui nous a été présenté.  
 ROUEN, le : 21/01/08  
 P. Le Maire de ROUEN  
 Par délégation

